

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



6^E COLLÈGE D'AUBERVILLIERS

TOUT SAVOIR SUR LE COLLÈGE PROVISOIRE

Le chantier du 6^e collège d'Aubervilliers a pris du retard suite à des contraintes techniques imprévues et aux nombreuses intempéries de ces derniers mois. Le collège ouvrira en janvier 2019. Dans l'attente de la livraison de ce nouveau collège, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis installera un collège provisoire complet sur une parcelle mitoyenne au Collège Jean-Moulin. Il accueillera, dès la rentrée scolaire 2018, les 250 collégiens de 6^e et de 5^e sectorisés sur ce collège ainsi que les équipes de direction, pédagogique, éducative, médico-sociale et technique.

Le collège provisoire disposera comme les autres collèges du département d'une loge d'accueil pour contrôler les accès, d'un parvis intérieur et extérieur.

EST-CE QUE LES ÉLÈVES DU COLLÈGE PROVISOIRE ET CEUX DE JEAN MOULIN SERONT ENSEMBLE LORS DES COURS, DES TEMPS DE RÉCRÉATION, DE PAUSE ?

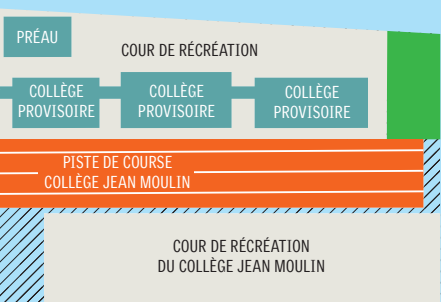
Les deux collèges sont indépendants. Les élèves du collège provisoire auront leur propre bâtiment, un fonctionnement autonome, leurs horaires, leur organisation et leur cour de récréation. Les collégiens utiliseront une partie du collège ouvert du Collège Jean-Moulin comme la salle polyvalente ou la salle d'exposition. Un CDI propre au 6 collège sera ainsi aménagé dans ces espaces. Il disposera d'un accès dédié et sécurisé (sans sortir sur l'espace public et sans passer par la cour du collège Jean-Moulin).

MON ENFANT POURRA-T-IL DÉJEUNER À LA CANTINE ?

Oui, votre enfant pourra déjeuner à la cantine. Il a été décidé en accord avec la mairie d'Aubervilliers, de permettre aux collégiens de déjeuner à l'école Charlotte-Delbo. Cette école, située 19 rue De Presles, à quelques minutes à pied du collège provisoire, possède une grande salle de restauration. Les collégiens pourront ainsi profiter de repas de qualité pendant cette période de transition.

DANS LE COLLÈGE PROVISOIRE, MON ENFANT POURRA-T-IL PRATIQUER DES ACTIVITÉS SPORTIVES ?

L'EPS est une discipline scolaire obligatoire, c'est pourquoi les élèves du collège provisoire pratiqueront comme dans tous les collèges existants en France des activités sportives. Ils auront ainsi accès aux installations sportives situées à proximité du collège (équipements municipaux ou autres).



I MOULIN



COMMENT SE PASSERA LE DÉMÉNAGEMENT VERS LE NOUVEAU COLLÈGE ?

Le Conseil départemental préparera le déménagement vers le nouveau collège, en lien avec les équipes de direction, pédagogique et technique, en décembre 2018. La vie scolaire du collège provisoire ne sera en aucun cas perturbée par ce déménagement prévu pendant les périodes de vacances. Toutes les équipes du Département seront mobilisées pour accueillir dans les meilleures conditions les futurs élèves de 6^e et de 5^e dans leur nouveau collège à la rentrée de janvier 2019.



À NOTER :

Un travail est engagé avec l'équipe de direction du Collège Jean-Moulin, la Direction des services de l'Education nationale de la Seine-Saint-Denis et la Ville d'Aubervilliers pour accompagner au mieux la coexistence temporaire des deux établissements entre septembre et décembre 2018.

